

L'absence prolongée du militaire Avant le départ – Conseils divers

Dans de multiples domaines, Il faut préparer ce départ afin qu'il se déroule dans de bonnes conditions pour vous, mais également pour l'ensemble de votre famille que vous allez laisser en métropole.

Vous devez vous renseigner sur votre protection médico-sociale. Outre l'inscription à une mutuelle, vous devez souscrire une assurance invalidité au minimum ou mieux une assurance décès invalidité si cela n'a pas déjà été fait.

De même, il peut être utile, de rédiger un testament afin de préserver les droits de votre conjoint ou de votre concubin.

A coté de ces préoccupations capitales, d'autres problèmes, plus mineurs, peuvent apparaître dans la vie quotidienne et il convient d'y avoir réfléchi.

1. Le véhicule personnel

En cas d'absence du conducteur en titre du véhicule familial, la question de l'assurance des voitures des militaires peut poser des problèmes. Des compagnies d'assurance accordent des réductions significatives si le véhicule est immobilisé pendant une longue période.

Si le conjoint continue d'utiliser le véhicule, l'assurance doit prendre en compte le changement de situation car les primes d'assurance peuvent être modifiées. De plus tous les contrats stipulent qu'une modification de l'usage du véhicule doit être signalée à la compagnie d'assurance.

L'assurance d'un véhicule n'est pas obligatoire si celui-ci est immobilisé dans un garage privé pendant une certaine durée. Toutefois une assurance minimale contre le vol ou l'incendie est souvent préférable. Vous pouvez donc étudier avec l'assureur la meilleure solution possible suivant l'usage qui sera fait du véhicule.

Pour les célibataires, sachez que vous restez responsable de votre véhicule en cas de prêt à un ami.

Il faut noter que, tout militaire étant susceptible d'être projeté, il peut être judicieux de poser, auparavant, la question des garanties à votre assureur afin de ne pas perdre de temps en formalités lors des départs sans préavis.

2. Les animaux domestiques

Les animaux domestiques deviennent facilement des membres à part entière de la famille, surtout pour les enfants. La taille ou le niveau d'obéissance de certains d'entre eux peut nécessiter de trouver un lieu de garde

Les dispositions concernant les animaux domestiques doivent avoir été prises avant le départ. Vous ne devez pas les abandonner ou les laisser sans surveillance ; des arrangements doivent donc avoir été pris avec une connaissance, un des membres de la famille.

Si vous n'avez pas la possibilité de garder cet animal, il doit pouvoir être adopté ou remis à un chenil.

La souscription d'un contrat d'assurance pour animaux est fortement conseillée.

3. La sécurité

Avant votre départ vérifiez que votre habitation présente les garanties de sécurité (systèmes de fermeture, alarme, télésurveillance, etc.) afin d'éviter des problèmes à votre conjoint.